



**COMMUNE DE LA BARBEN**  
DEPARTEMENT  
**DES BOUCHES DU RHONE**

-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AIX-EN-PROVENCE**

-----  
*République française*  
*Liberté, égalité, fraternité*

**DÉLIBÉRATION N °13-2024**

Nombre de membres en exercice .....	12
Nombre de membres présents .....	9
Nombre de membres votants .....	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation : 15/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE**

des

**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 mars 2024**

L'an deux mille vingt quatre le trente du mois de mars à 09h 00, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à l'article L.2121-14 du CGCT sous la présidence de Madame Maryvonne GASCON

Étaient présents à cette assemblée : Maryvonne GASCON, Franck SANTOS, Philippe CARON, Bernard JEAN, Colette MARTINET, Michel GOURLIA, Jean COYE, , Sabine BOUICHET, et Mélanie HENARD formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de douze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Noel THOMAS à Colette MARTINET et Michel PUECH

EXCUSÉS ABSENT : Laurent LAMOTTE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard JEAN

---oooOooo---

**Objet Budget Primitif 2024 de la commune**

Est soumis à l'approbation du Conseil le budget primitif qui comporte la reprise des résultats de l'exercice 2023.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

**Vu** l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget

**Vu** le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,

**Vu** le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2023 adopté dans la présente séance du conseil municipal,

**Vu** la délibération du présent conseil décidant de l'affectation du résultat de l'exercice 2023

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ADOPTE** le budget primitif 2024, voté par nature, qui s'équilibre :

- En fonctionnement à **1 538 688.00 €**
- En investissement à **1 568 657.74 €**

**PRÉCISE** que le budget primitif 2024 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2023 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

**PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

La Barben, le 30 mars 2024

La 1<sup>ère</sup> Adjointe

Secrétaire de séance

Maryvonne GASCON

Bernard JEAN



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Bernard JEAN.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le  
de la publication/notification le  
Le Maire Franck SANTOS

Fait à La Barben, le